

## Critères de segmentation

Assurer, c'est évaluer un risque donné, calculer la probabilité d'un sinistre et proposer une prime correcte compte tenu de ces critères. Pour cela, nous utilisons des critères objectifs, tant pour notre acceptation (A) (voulons-nous assurer votre risque et si oui, de quelle manière), notre tarification (T) (à quelle prime voulons-nous assurer votre risque) que pour l'étendue de notre couverture (C) (montants assurés maximaux, franchises convenues ou appliquées, risques exclus (état préexistant), ...). Vous retrouverez tous ces éléments sur notre proposition d'assurance.

L'article 45 de la Loi du 4 avril 2014 sur les assurances prévoit que nous vous donnons un aperçu de nos critères de segmentation pour les assurances Responsabilité Civile (RC) Véhicules automoteurs, Incendie Habitation, RC Vie privée et les assurances vie individuelles.

Votre intermédiaire connaît ces critères. Il vous aidera à répondre aux questions (obligatoires) figurant sur notre proposition d'assurance liées à ces critères. Veuillez nous informer après toute modification.

### Responsabilité Civile Véhicules automoteurs

Baloise Insurance applique les **critères de segmentation** suivants pour les véhicules automoteurs concernés, pouvant avoir un impact sur la tarification (T), l'acceptation (A) et l'étendue de la couverture (C):

Les <b>caractéristiques</b> du véhicule à assurer: le moteur (puissance en kW ou cylindrée en cm <sup>3</sup> ), la nature (entre autres voiture de tourisme, voiture ancêtre, classic car, tout-terrain, voiture de sport, camionnette (max. 3,5 t), deux-roues, trois-roues, nombre de sièges).	T	A	
La traction d'une <b>remorque</b> de plus de 750 kg.	T		
L' <b>usage</b> du véhicule: usage privé ou professionnel. La <b>profession</b> du preneur d'assurance et du conducteur habituel peut constituer un critère.	T	A	
Le <b>pays</b> dans lequel le véhicule est immatriculé.		A	
Le <b>domicile</b> du preneur d'assurance a une influence sur la prime: les régions où la circulation est plus dense génèrent davantage d'accidents.	T	A	
Qui est concrètement le conducteur habituel: son <b>âge</b> , son <b>expérience de conduite</b> , ses capacités à pouvoir conduire un véhicule.	T	A	C
La <b>sinistralité</b> joue un rôle dans l'acceptation et la détermination de la prime. Ceci est justifié par l'attestation ou les attestations successives de "sinistralité".	T	A	
Les <b>nouveaux sinistres</b> peuvent avoir une influence sur l'évolution de la prime (modification du degré de personnalisation) et/ou sur les conditions pour le maintien ou non de la police.	T	A	
Les <b>circonstances aggravantes</b> peuvent influencer l'acceptation du risque et la détermination de la prime. Nous comprenons par là entre autres: accident causé en état d'ivresse, dommages causés de manière intentionnelle ou frauduleuse, résiliation(s) récente(s) antérieure(s) pour non-paiement de la prime, conduite sans permis (valable), dissimuler ou cacher intentionnellement des informations.	T	A	C
La <b>fréquence de paiement</b> a une influence sur la hauteur de la prime.	T	A	

### La garantie optionnelle Protection juridique

Vous pouvez souscrire une garantie de base complémentaire Protection juridique que nous proposons pour le compte d'Euromex SA.

Dans la branche Auto Euromex applique les critères de segmentation suivants: Les <b>caractéristiques</b> , le <b>pays d'immatriculation</b> et l' <b>usage</b> du véhicule à assurer ont une influence sur l'acceptation et la fixation de la prime Protection juridique. La <b>sinistralité</b> joue un rôle dans l'acceptation et la détermination de la prime. Des mesures prises par l'assureur Protection juridique précédent visant à limiter la sinistralité, ou des condamnations antérieures du conducteur habituel, peuvent être une raison pour adapter une proposition ou ne pas en faire du tout.	T	A	C
La garantie optionnelle d'Euromex expire lorsque Baloise Insurance opte de ne pas donner de couverture pour l'assurance RC Véhicules automoteurs.		A	C

**Votre sécurité nous tient à cœur.**

[www.baloise.be](http://www.baloise.be)

Baloise Belgium SA – Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0096 avec n° FSMA 24.941 A  
Siège social: City Link, Posthofbrug 16, 2600 Antwerpen, Belgique – Tél.: +32 3 247 21 11  
Siège: Rue du Champ de Mars 23, 1050 Bruxelles, Belgique – Tél.: +32 2 773 03 11  
info@baloise.be – www.baloise.be – RPM Antwerpen – TVA BE 0400.048.883 – IBAN: BE31 4100 0007 1155 – BIC: KREDBEBB  
Baloise Insurance est le nom commercial de Baloise Belgium SA.